Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_06DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le dix-huit janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures au Centre culturel – Rue Ville David à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Absents : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
12/01/2023	En exercice : 16	Présents : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2023-06 du 18 janvier 2023

Culture
Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la Ville d'Amboise, l'association Prise d'Assos, l'association La Simplesse, l'association Quinte et Sens et l'association Théâtre dans la Nuit
- Projet artistique et culturel de territoire 2023 (PACT) -

Madame Christine FAUQUET, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu la compétence intercommunale relative au portage et à la coordination du Projet artistique et culturel de territoire PACT) ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-05-04 du 3 septembre 2020, aux termes de laquelle le conseil délègue, notamment, au Bureau le fait d'approuver et d'attribuer, sur la base de l'avis formulé par la commission culture, le versement d'aides communautaires aux différents partenaires du PACT et aux associations retenues pour percevoir une subvention au titre des manifestations d'intérêt communautaire ;
Vu la décision n° 2022-83 du 30 novembre 2022 approuvant le dossier de Projet Artistique et Culturel de Territoire et autorisant le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place de la programmation culturelle 2023 sur le territoire CCVA/ Amboise puis le cas échéant à signer une convention d'application du PACT avec la région Centre Val de Loire et tous documents afférents.

La Communauté de communes du Val d'Amboise, dans le cadre des contrats régionaux de soutien aux manifestations, a sollicité la région Centre Val de Loire pour soutenir son projet de programmation culturelle 2023 et adopter son contrat de Projet Artistique et Culturel de Territoire.

La Communauté de communes du Val d'Amboise a inclus dans le PACT les manifestations organisées par plusieurs partenaires locaux :

- La Ville d'Amboise pour mettre en œuvre des actions et rendez-vous culturels,

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_06DB-AR

- L'Association Prise d'Assos pour l'organisation du festival intercommunal de Bandes Dessinées Les Courants et le festival de musique « Les Courants, Musique, Humour et Liberté »,
- L'Association La Simplesse pour l'organisation du Festival « La Musica in Audacia »,
- L'Association Quinte et Sens pour l'organisation du Festival « Les rendez-vous de Quinte et Sens »,
- L'association Théâtre dans la Nuit pour l'organisation de spectacles de théâtre, musique et humour.

Elle a également intégré sa propre programmation : le festival d'Humour « La Preuve par 3 », et celle réalisée via une prestation de service par le service culturel de la ville d'Amboise.

Conformément au règlement régional, les conditions précises du partenariat et d'attribution de l'aide issue du subventionnement régional, entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et ses partenaires doit faire l'objet de conventions,

Par conséquent, il y a lieu de passer une convention d'objectifs entre la Communauté de communes du Val d'Amboise, et les six associations pour définir les engagements respectifs de chaque partie à la convention pour l'organisation de leurs manifestations ;

La subvention totale prévisionnelle qui sera allouée par la Région Centre Val de Loire à la Communauté de communes, au titre de ces différents partenariats et des manifestations de Val d'Amboise, s'élève à une somme de l'ordre de 70 000 €. La CCVA versera aux partenaires les sommes suivantes :

- **Ville d'Amboise :**
  - Subvention totale : 32 900 €
  - 1er versement : 16 450 € (soit 50% du montant prévisionnel de 32 900 €)
  - 2ème versement : 16 450 € (subvention finale : 32 900 €)

- **Association Prise d'Assos – Festival Musique, Humour et Liberté :**
  - Subvention totale : 2 450 €
  - 1er versement : 1 837,50 € (soit 75% du montant prévisionnel de 2 450 €)
  - 2ème versement : 612,50 € (subvention finale : 2 450 €)

- **Association Prise d'Assos – Festival BD :**
  - Subvention totale : 5 950 €
  - 1er versement : 4 462,50 € (soit 75% du montant prévisionnel de 5 950 €)
  - 2ème versement : 1 487,50 € (subvention finale : 5 950 €)

- **Association La Simplesse :**
  - Subvention totale : 3 500 €
  - 1er versement : 2 625 € (soit 75% du montant prévisionnel de 3 500 €)
  - 2ème versement : 875 € (subvention finale : 3 500 €)

- **Association Quinte et Sens :**
  - Subvention totale : 11 200 €
  - 1er versement : 8 400 € (soit 75% du montant prévisionnel de 11 200 €)
  - 2ème versement : 2 800 € (subvention finale : 11 200 €)

- **Association Théâtre dans la Nuit :**
  - Subvention totale : 4 900 €
  - 1er versement : 3 675 € (soit 75% du montant prévisionnel de 4 900 €)
  - 2ème versement : 1 225 € (subvention finale : 4 900 €)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_06DB-AR

Il est proposé au Bureau communautaire à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat entre la commune d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2023, telle qu'annexée à la présente décision ;

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association Prise d'Assos et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2023 et pour l'organisation du festival BD intercommunal et du festival « Les Courants : Musique Humour et Liberté », telle qu'annexée à la présente décision ;

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association La Simplesse et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2023 et pour l'organisation du festival « La Musica in Audacia », telle qu'annexée à la présente décision ;

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association Quinte et Sens et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2023 et pour l'organisation du festival « Les rendez-vous de Quinte et Sens », telle qu'annexée à la présente décision ;

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de partenariat entre l'association Théâtre dans la Nuit et la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2023 et pour l'organisation de ses spectacles de théâtre, de musique et d'humour telle qu'annexée à la présente décision ;

- **D'autoriser** le Président, ou Madame la Vice-Présidente déléguée à la culture, à signer lesdites conventions et les documents afférents.

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 24/01/2023
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard